

# Réunion du Conseil de quartier du square d'Oslo - Territoire Centre -

COMPTE-RENDU

MERCREDI 23 MARS  
2016

18 H

Ecole élémentaire Paul Bert

<b>REUNION ORGANISEE PAR</b>	Le service Démocratie participative.
<b>TYPE DE REUNION</b>	Externe
<b>PARTICIPANTS</b>	<p>Habitants : 25 personnes.</p> <p>Partenaires : M<sup>me</sup> Sylvaine LOCHE, Directrice de Batigère Vandœuvre, M<sup>me</sup> Fabienne CARNAZZOLA, responsable de syndic de Batigestion, M. Christophe FRITSCH, Directeur du Pôle Déchets de la CUGN ; M<sup>me</sup> Marie-Danielle MAIX, Correspondante de l'Est Républicain ; M<sup>me</sup> Jeanne NZANG ONGO et M<sup>me</sup> Patricia PAUL, Sauveteurs Volontaires de Proximité de l'Association Grand Nancy Défibrillateur.</p> <p>Commune :</p> <p>Elus : M. Stéphane HABLLOT, Monsieur le Maire et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul BERNARD, Adjoint délégué à l'Animation, au Marché, aux Relations Publiques et au Territoire Centre, M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M<sup>me</sup> Danielle MACEL, Conseillère déléguée au Fleurissement, aux Décorations et aux Jeux d'enfants, M<sup>me</sup> Marie-Agnès ROUILLON, Conseillère déléguée à l'Enseignement et référente du Territoire Est, M. Franck STOCKER, Conseiller délégué aux Personnes Agées ;</p> <p>Personnel municipal : M. Mouad ECHCHAREFF, médiateur de nuit, M. Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, M<sup>me</sup> Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M<sup>me</sup> Marie-Luc MALINGE, Service Développement durable, M. Bernard PONTON, Directeur du service Communication, M. Philippe MANSUY, Service Communication, M. David QUILLERE, Chef du Cabinet du Maire, M. Francis REGNIER, agent des Services Techniques.</p>

**Ordre du jour :** L'installation des moloks dans le quartier.

## Introduction :

Le maire remercie les habitants d'être venus nombreux et présente les élus, les agents municipaux et les partenaires présents ce soir. Puis, il poursuit : « *Quant il y a eu des problèmes au square d'Oslo, les habitants ont appelé les médiateurs de nuit. Ces derniers sont intervenus, il y a eu des améliorations, constatées par les habitants. Je souhaitais ne plus tenir de réunion dans votre quartier tant que nous ne parvenions pas à avancer sur le projet de l'installation des moloks ou du stationnement. Nous allons en parler. Nous avons fait le maximum. Mais avant, je donne la parole quelques instants à deux représentantes de l'association Grand Nancy Défibrillateurs, pour présenter l'association.* »

## 1/ Présentation des actions de Grand Nancy Défibrillateur (Sauveteurs Volontaires de Proximité) :

Jeanne NZANG ONGO : « *L'association lutte contre les arrêts cardiaques. Le SAMU téléphone aux membres de l'association, au sauveteur volontaire de proximité qui se trouve le plus proche de l'endroit où une personne vient de faire un malaise, afin que le sauveteur se rende le plus vite possible sur place avec le défibrillateur, pour les premiers secours. Sur Vandœuvre, 10 secteurs sont opérationnels. Nous comptons 43 Sauveteurs volontaires de proximité. Nous sommes présents sur le marché un dimanche par mois. Nous y serons dimanche 27 mars. Notre but est double : informer la population sur notre action et trouver de nouveaux sauveteurs volontaires.* »

Monsieur le Maire : « *Il s'agit de bénévoles. Les membres de l'association se chargent ensuite de former de nouveaux sauveteurs de proximité, pour sauver des vies.* »

M. Carpena complète : « *Des défibrillateurs sont mis à disposition des volontaires. Lorsque vous appelez le SAMU, il se passe dix minutes avant que les secours arrivent sur place. En 10 minutes, l'état de la personne qui fait un malaise peut s'aggraver. Les sauveteurs volontaires sont proches, ce qui leur permet d'intervenir en 4 à 5 minutes. Ces minutes de différence sont précieuses. L'association vous forme et vous donne le matériel (le défibrillateur). Pour être efficace, nous recherchons de nouveaux volontaires dans tous les quartiers de la ville. On a apporté des dépliants pour les personnes intéressées.* »

Le dépliant est disponible au service Démocratie participative, en mairie.

## 2/ Présentation du projet d'installation des moloks :

En préambule, la représentante de Batigestion prend la parole : « *La structure porteur du projet d'installation des moloks*

est l'ASL (Association Syndicale Locale). »

Le représentant de la CUGN : « Sur le Grand Nancy, Vandœuvre est la seule commune à avoir un taux d'immeubles important : 41 %. La CUGN recherche des solutions adaptées en termes de gestion des déchets à ce type d'habitat, à densité importante sur une faible surface. Les élus communautaires sont favorables aux moloks. On compte actuellement environ 1000 moloks sur le Grand Nancy, la moitié pour les ordures ménagères et l'autre moitié pour le verre et le papier. »

#### **Avantages des moloks :**

Un molok comporte une grande partie de stockage enfoui dans le sol. En surface, émerge un cylindre de 1,60 m de diamètre et de 1,5 m au-dessus du sol. Une grosse partie du molok est enterré, ce qui a pour avantage en été de conserver les poubelles au frais (un peu comme le principe d'une cave), et donc de diminuer les odeurs. L'ensemble représente une capacité de stockage de 5 m<sup>3</sup>, soit l'équivalent de 7 containers poubelle. Autre avantage des moloks : la collecte est plus facile, plus rapide et moins fréquente : on passe à deux collectes par semaine au lieu de six actuellement (ce qui occasionne pas mal de bruits, sans oublier la pollution du camion). Avec le camion-grue, en une seule fois, on tire la chaussette interne et on la vide en quelques minutes, contre une quinzaine de minutes avec les containers poubelle à prendre, à accrocher au camion, puis à remettre en place.

#### **Inconvénients des containers dans les immeubles :**

Les aspects de propreté, les entrées et sorties des containers, le problème de place, le risque d'incendie dans le local à poubelles (volontaire ou involontaire). De plus, les containers poubelle risquent de rouler, d'être déplacés.

Aujourd'hui, nous avons un recul important sur le fonctionnement des moloks. L'équipement est très apprécié des usagers, ils améliorent la propreté du quartier. En général, les bailleurs y trouvent des avantages : plus d'entrées, de sorties et de nettoyage des containers. La capacité des moloks est prévue pour un ramassage deux fois par semaine, qu'on peut réajuster si cela est nécessaire.

#### **Financement :**

Les élus de la CUGN ont pris une délibération il y a dix ans, stipulant que la CUGN fournit les équipements et demande aux bailleurs (ou copropriétés) de prendre en charge les travaux d'implantation. Le fait qu'ils financent une partie les sensibilise au choix du bon emplacement des moloks. En ce qui concerne le square d'Oslo, il n'est pas nécessaire de prévoir des moloks pour le verre et le papier, puisqu'il existe déjà des containers à verre et papier de l'autre côté de la rue de Norvège, devant la boulangerie. Mais on mettra un molok Emballages par bâtiment, pour favoriser le tri sélectif qui n'est actuellement pas mis en place dans le square. La CUGN propose à la copropriété d'effectuer elle-même les travaux car elle a le fournisseur et elle se fera rembourser ensuite par la copropriété.

Un point important à souligner : si les travaux sont réalisés cette année, la société Eco-Emballage financera 75 % du montant total des travaux pour les moloks emballages, ce qui permet de faire diminuer la facture totale de 51 000 € à 38 000 €. »

#### **Questions des habitants :**

Pourquoi cette différence de prix ?

Réponse : « La CUGN a été retenue dans un appel à projets par l'entreprise Eco Emballages. Cette année, vous bénéficiez d'une subvention de l'entreprise de recyclage, pour inciter à mettre en place des moloks Emballages. »

Pour information, l'entreprise privée et agréée par l'Etat « Eco-Emballages » a été créée il y a vingt ans pour réduire l'impact des emballages sur l'environnement. Son rôle consiste à organiser le dispositif national du tri et du recyclage. Buts : mieux trier, recycler davantage et réduire les emballages ménagers. (Source : Site Internet d'Eco Emballages : [www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)).

Un copropriétaire s'étonne que « les prix des moloks ont augmenté en deux ans de plus de mille Euros. Avant, un molok coûtait 2000 €. Là, il est question de 3400 € : pourquoi ? »

Réponse de la CUGN : « On est dans des marchés publics. On a lancé un appel d'offres. En 2012, une société avait répondu à notre appel d'offres, elle nous avait donné le chiffre de 2000 €, mais elle s'était trompée dans ses tarifs. En 2014, nous avons relancé un appel d'offres, et les tarifs correspondent davantage au marché. En ce qui concerne l'enfouissement, 3400 € est la fourchette haute du coût. Ça ne peut pas dépasser ce chiffre. Tout dépend de ce qu'on trouvera dans le sol lors des travaux. Il y a pas mal de chance pour que ce soit de la craie. »

Un élu municipal : « Vous nous avez dit 40 % d'habitat collectif et 60 % d'habitat individuel. Quelle est la différence de coût pour la collecte en habitat collectif ou en habitat individuel ? »

Réponse : « C'est difficile à dire, car il s'agit d'un appel d'offres global. Le prestataire [la Rimma] fait un prix moyen pour sa tournée, car le camion utilisé est le même : il passe à la fois dans l'habitat collectif et dans l'habitat individuel lors de la même tournée. »

L'élu, de poursuivre : « Cela vous coûtera beaucoup moins cher de collecter en collectif avec les moloks. Cela ne me semble donc pas normal de payer les mêmes impôts lorsqu'on habite en habitat collectif que ceux qui sont en habitat individuel. Pourquoi la CUGN ne prend-t-elle pas en charge ces charges d'installation qui vont lui faire gagner de l'argent ? »

Réponse : « Cela a été revoté en conseil communautaire et a donné lieu à une convention. Dans d'autres petites et grandes villes, les bailleurs prennent tout à leur charge. Ces intercommunalités donnent des consignes, mais ne financent rien. C'est une chance que la CUGN prenne en charge une partie. »

M. Donati : « Dans toute l'agglomération, c'est le même système : la CUGN prend en charge l'équipement, l'achat de Moloks et le bailleur, par exemple MMh dans le quartier Vand'Est à Vandœuvre, prend en charge les travaux d'installation. Actuellement, à chaque passage des éboueurs, il faut entrer et sortir les bacs poubelle. Avec les moloks, on diminue le nombre de personnel, on récupère ainsi rapidement la somme. En tant que copropriétaire, le financement de l'installation des moloks est vite amorti. »

La représentante de Batigestion : « Batigestion est syndic du bâtiment « les Faucons » et sera porteur du projet d'installation des Moloks pour la copropriété ASL. Il est important de faire les calculs pour chaque bâtiment. Pour la copropriété des Faucons, celle dont je m'occupe, la cote part revient à 17,36 % de la facture totale présentée ici. La cote part pour les Faucons s'élève à 6621 euros. Il faut comparer cet investissement au coût annuel pour les entrées et sorties des containers poubelle pour les Faucons, qui est en 2016 de 2581 euros. Donc, en deux ans et demi, c'est amorti. »

Monsieur le Maire : « Quant on est propriétaire, on se demande combien cela va nous coûter. Pour l'instant, la ville n'a jamais participé au financement. Mais Oslo n'est pas dans le périmètre de l'ANRU (la Rénovation Urbaine) et c'est une injustice. La ville souhaite participer à hauteur de 10 % du coût total des travaux d'installation des moloks [car l'ANRU a financé 10 % des travaux sur le quartier voisin de Vand'Est.]. La ville financera en complément de la subvention exceptionnelle d'Eco-Emballages qui pose comme conditions pour en bénéficier que les travaux soient faits avant le 31 octobre 2016. Nous nous calons sur cette date limite pour subventionner à hauteur de 10 %. »

La représentante de Batigestion, également syndic du bâtiment des **Goélands** : « Et pour les Goélands ? La mairie pourrait participer aussi à l'installation des moloks ? »

Monsieur le Maire : « Les Goélands bénéficient de l'ANRU. Ils ont eu un beau quartier tout neuf. Oslo est un quartier HLM depuis trente ans. Nous avons réfléchi à cette subvention exceptionnelle dans les règles, avec l'appui de juristes. Si le choix est fait, à qui doit s'adresser la copropriété ? »

La représentante de Batigestion : « La structure porteur du projet d'installation des moloks est l'ASL du square d'Oslo, par l'intermédiaire d'une convention entre la copropriété, la CUGN et la ville. Dans chaque A.G. des copropriétés, qui auront lieu avant la fin juin, chaque syndic présentera le projet, en calculant sa quote-part. Il faut réunir tous les différents syndicats, qui voteront oui ou non. On pourrait envisager qu'un bâtiment vote contre, mais c'est une décision de quartier. »

### **3/ Les deux propositions d'emplacement :**

M. Donati : « Deux scénarios sont envisagés, pour qu'il y ait le moins de désagréments possibles pour les habitants. Le directeur du service Déchets va vous présenter ces deux choix d'emplacement possibles. Il y a aussi des contraintes techniques, il faut pouvoir creuser, qu'il n'y ait pas de réseaux urbains en-dessous des emplacements pressentis. »

#### La proposition n°1 :

Le directeur du service Déchets de la CUGN : « Proposition n°1 : l'emplacement des moloks pour les Faucons ne pose pas de problème. Les moloks pour les Linottes, il est impossible de les positionner devant le bâtiment, car le camion-grue (d'une longueur de 15 mètres) ne pourra pas faire demi-tour. Pour les Pies, l'emplacement est tout trouvé, dans le trottoir arrondi, et ne prend pas de place de stationnement. Pour les moloks des Huppès, l'emplacement envisagé est juste en face du bâtiment. Et pour les Ortolans, l'emplacement pourrait être sur l'espace vert situé devant le bâtiment. »

M. Donati : « Il y a souvent des voitures garées au bout de l'impasse, devant le n°6 square d'Oslo. Il faudrait reculer la pelouse et créer des places de stationnement, si la copropriété est d'accord. On verra cela à l'usage. Il est important qu'il n'y ait pas de problème de rotation du camion-grue, qui serait gêné par les autos mal garées. »

La représentante de Batigestion : « Les espaces verts situés au bout du square [à la hauteur du n°6] ne sont pas à l'ASL,

*mais la partie où il y a les arbres, oui. »*

Un habitant des Huppès propose « *de créer du stationnement sur la parcelle n°43* » [sur l'espace vert situé entre les Linottes et les Huppès]. Il insiste sur le fait que les habitants des Huppès ne veulent pas avoir vue directe sur les moloks, et qu'ils ont besoin de davantage de places de parking.

La proposition n°2 :

Le directeur du service Déchets de la CUGN : « *Pour les bâtiments des Faucons et des Pies, l'emplacement pressenti reste le même car il ne pose pas de souci. Il faut regrouper les moloks des autres bâtiments, pour les décaler des fenêtres des immeubles, ce qui suppose que les habitants marchent un peu plus pour s'y rendre. Il faut choisir un emplacement qui tienne compte de leur cheminement, qui évite de leur faire faire un détour. L'avantage de ces emplacements, c'est qu'ils ne sont plus en face des Huppès, mais à mi-chemin entre les Huppès et les Ortolans. Les habitants des Linottes auront le choix entre aller aux moloks des Faucons ou bien aux moloks des Ortolans et Huppès. Cette proposition pourrait convenir au plus grand nombre. Elle permet d'installer un peu moins de moloks. »*

M. Donati demande aux habitants présents quelle proposition ils préfèrent : **le choix se porte à l'unanimité sur la deuxième proposition.**

#### **Les démarches suivantes :**

La représentante de Batigestion : « *Madame Lionnet, du service Déchets de la CUGN, va rédiger la convention qui sera signée entre la CUGN, l'ASL (porteur du projet) et la ville. »*

Le directeur du service Déchets de la CUGN : « *Je suis venu ce soir en remplacement de Madame Lionnet, car elle ne travaille pas le mercredi. Nous avons eu une discussion à la CUGN avec le service juridique, il est tout à fait possible de passer une convention tripartite ASL/CUGN/Ville pour que la ville puisse contribuer financièrement à hauteur de 10 % de la somme totale. »*

La représentante de Batigestion : « *C'est sur la totalité des implantations que les copropriétaires devront se prononcer, lors de leurs A.G. [en juin prochain]. »*

#### **4/ Le stationnement dans le square :**

M. Donati : « *A partir du moment où on aura installé les moloks, on saura ensuite à quels endroits créer du stationnement. »*

Un habitant des Ortolans : « *Si on nous ôte trois places de parking pour les moloks, il faudra en créer encore plus ! Pourquoi pas au milieu de la pelouse ? »*

Monsieur le Maire : « *Il est possible d'en créer quelques unes sur la place des Flandres, juste à côté du square d'Oslo, dans le rond-point qui sert à tourner. On ira voir sur place. Vous savez que la pharmacie laisse son parking ouvert la nuit, ce qui permet à des habitants de s'y garer, c'est important. Il y a aussi des places le long de l'avenue Désiré Masson. On va créer des places de parking, mais pas en même temps que les moloks. »*

M. Donati ajoute qu'il faut préserver les arbres magnifiques du square. « *Il faut réfléchir aux emplacements des places de parking tout en préservant vos arbres. Mais le nombre de places créées ne sera jamais énorme. »*

*Quand seront installés les moloks ?*

M. Donati : « *Ils devront être posés avant la fin octobre 2016. Mais pour les places de parking, ce ne sera pas en 2016. »*

#### **Conclusion :**

Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur participation à cette réunion importante. « *Et n'oubliez pas de voter lors de vos Assemblées Générales sur l'installation des moloks. On va suivre cela de près. Je vous invite à partager le verre de l'amitié. »*

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	ECHÉANCIER
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre le projet d'installation des moloks à l'ordre du jour des Assemblées Générales des copropriétés du square d'Oslo prévues en juin 2016.</li><li>• Préparer la convention ville – CUGN – ASL</li><li>• Calculer la part ville (10%)</li> <li>• Prévoir un atelier de quartier sur le stationnement.</li></ul>	Syndics de copropriétés	Juin 2016
	Service Développement Durable	Dès que possible
	Démocratie participative	Fin de l'année 2016